



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 11/09/2024

Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction personnels navigants
Pôle d'expertises des personnels navigants

Note d'information, saisie administrative des actes FCL

Nos références : DSAC / PN / EPN

Examineurs concernés : TRE/SFE/SE Avions MP

Validité : permanente

Référence interne :

Affaire suivie par M. Jean Philippe PINAUD

jean-philippe.pinaud@aviation-civile.gouv.fr

Tél : +33 1 58 09 46 98

Copie à : DSAC/PN/EXA

NOTE AUX EXAMINATEURS N°2024/02

Objet : Saisie administrative des actes.

Il a été constaté de nombreuses irrégularités dans le renseignement des TRF, notamment lors de skill test ATPL.

Cette situation conduit fréquemment à des blocages dans le traitement des dossiers et occasionne de nombreux retards préjudiciables aux candidats.

Il est rappelé que les tâches administratives liées aux fonctions de TRE sont partie intégrante de l'acte et engagent la responsabilité de l'examineur.

Ce sujet est traité lors des sessions de standardisation, de remise à niveau TRE/SFE et décrit de façon exhaustive dans le guide TRE (Rev12)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_TRE_SFE_MPA_et_Scenario_FCL_0.pdf

Pour éviter les renvois de dossier et ainsi permettre les délivrances associées dans les délais prévus, il vous est demandé de prêter la plus grande attention lors de la rédaction des documents administratifs.

Le coordonnateur TRE/SFE/SE (A)-MP

Jean-Philippe PINAUD